

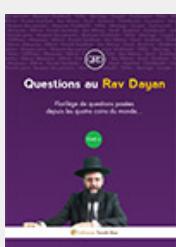


Traité Mé'ila

Michna 1 - Chapitre 4

קדשי המזבם,
מצטרפין זה עם זה למעילה,
ולתבב עליהם משומ פגול נוטר וטמא.
קדשי בדק בבית,
מצטרפין זה עם זה.
קדשי המזבם וקדשי בדק בית,
מצטרפין זה עם זה למעילה:

[Tous les objets] consacrés [pour être sacrifiés sur l']autel [constituent ensemble la mesure relative à la responsabilité] pour abus [me'ila] [de biens consacrés, qui en tire un bénéfice équivalent à une perouta]. Et ils constituent [ensemble un volume de la taille d'une olive, qui est la mesure qui rend] responsable en raison de [la violation des interdictions de] piggoul, ou de notar, ou [de la consommation de l'objet alors qu'il] est rituellement impur. [Tous les objets] consacrés [pour] l'entretien du Temple constituent ensemble [la mesure relative à la responsabilité pour abus]. Les[objets] consacrés[pour être sacrifiés sur l']autel et [les objets] consacrés [pour] l'entretien du Temple constituent ensemble [la mesure relative à la responsabilité] pour abus [me'ila].



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions